

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

RESUME DE LA SEANCE

Ouverture de la session Pas de document

Les participants sont accueillis par M. John E. Scanlon, Secrétaire général de la CITES et M. Mathias Lörtscher, Président du Comité pour les animaux, qui prononcent une allocution d'ouverture.

Le Président du Comité pour les animaux, M. Lörtscher, déclare la session ouverte.

Le Comité note que les membres présents ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

1. Ordre du jour AC29 Doc. 1

Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document AC29 Doc. 1.

2. Programme de travail AC29 Doc. 2

Le Comité adopte le programme de travail figurant dans le document AC29 Doc. 2 avec l'amendement suivant: déplacer le point 24 de l'ordre du jour, *Raies d'eau douce (Potamotrygonidae spp.)* du jeudi 20 juillet à la séance du mardi 18 juillet après-midi.

3. Règlement intérieur

3.1 Adoption du règlement intérieur AC29 Doc. 3.1

Le Comité prend note du règlement intérieur du Comité pour les animaux tel qu'amendé à la 28^e session et figurant à l'annexe au document AC29 Doc. 3.1.

3.2 Révision du Règlement intérieur No document

Le Comité convient d'examiner la question de la révision du règlement intérieur lors de sa 30^e session.

4. Admission des observateurs AC29 Doc. 4 (Rev. 1)

Le Comité prend note de la liste des observateurs figurant dans le document AC29 Doc. 4 (Rev. 1).

5. Planification stratégique du Comité pour les animaux pour 2017-2019 (CoP17-CoP18)

5.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les animaux AC29 Doc. 5.1

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 5.1.

5.2 Plan de travail du Comité pour les animaux AC29 Doc. 5.2 (Rev. 1)

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 5.2 (Rev. 1).

13. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

13.1 Vue d'ensemble de l'Étude du commerce important AC29 Doc. 13.1

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 13.1 et du compte-rendu sur la base de données sur le suivi et la gestion de l'Étude du commerce important.

13.2 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP16 AC29 Doc. 13.2

et

13.3 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP17 AC29 Doc. 13.3

Le Comité établit un groupe de travail sur l'Étude du commerce important (points 13.2 et 13.3 de l'ordre du jour) avec le mandat suivant:

Concernant le point 13.2 de l'ordre du jour:

Pour les 25 combinaisons espèces/pays retenues dans l'examen après la 28^e session du Comité pour les animaux:

Conformément au paragraphe 1) g) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17):

- a) Examiner le rapport figurant à l'annexe 1 du document AC29 Doc. 13.2 et les réponses reçues des États de l'aire de répartition figurant à l'annexe 2 (et toute information supplémentaire) et, le cas échéant, réviser les catégorisations préliminaires proposées par le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) pour les combinaisons espèces/pays;
- b) Reclasser les combinaisons espèces/pays de la catégorie "Statut inconnu" soit dans la catégorie "Une action est nécessaire", soit dans la catégorie "Statut moins préoccupant", et justifier de tels changements;
- c) Formuler des recommandations limitées dans le temps, réalisables, mesurables, proportionnées et transparentes adressées aux États de l'aire de répartition retenus dans le processus d'étude, en utilisant les principes énoncés à l'annexe 3 de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) et les orientations sur la formulation des recommandations figurant à l'annexe 5 du document CoP17 Doc. 33; et
- d) Identifier les problèmes qui ne sont pas relatifs à la mise en œuvre de l'Article IV, paragraphe 2 a), 3 ou 6 a), et en référer au Secrétariat.

Concernant le point 13.3 de l'ordre du jour:

Conformément au paragraphe 1 b) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17):

- a) Examiner les informations contenues dans les annexes du document AC29 Doc.13.3, ainsi que les informations dont disposent le Comité pour les animaux, le Secrétariat, les Parties ou d'autres experts pertinents; et
- b) Sur la base de ces informations, recommander un nombre limité de combinaisons espèces/pays les plus préoccupantes pour inclusion à l'étape 2 de l'Étude du commerce important.

La composition du groupe est établie comme suit:

Coprésidents: les représentants de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (Mme Gnam);

Parties: Argentine, Autriche, Canada, Chine, République Tchèque, Estonie, Union Européenne, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Portugal, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ouganda, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, et Zimbabwe; et

OIG et ONG: Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); Animal Welfare Institute, Association of Fish and Wildlife Agencies, Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies, Association of Northeast Fish and Wildlife Agencies, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Association of Western Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Born Free USA, Center for Biological Diversity, Conservation Force, Environmental Investigation Agency (EIA), German Society of Herpetology (DGHT), Humane Society International, International Fund for Animal Welfare (IFAW), International Professional Hunter's Association (IPHA), Japan Wildlife Conservation Society, Lewis and Clark College - International Environmental Law Project, Natural Resources Defense Council, Ornamental Fish International, Parrot Breeders Association of Southern Africa (PASA), Pet Industry Joint Advisory Council., ProWildlife, Safari Club International, Safari Club International Foundation, Sea Save Foundation, Society for Wildlife And Nature International (SWAN), Species Survival Network, Sustainable Users Network, The European Federation of Associations for Hunting & Conservation (FACE), TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Animal Protection, World Association of Zoos and Aquariums (WAZA), World Wildlife Fund (WWF), Zoological Society of London, et Zoological Society of San Diego.

33. Examen périodique des Annexes

33.1 Vue d'ensemble des espèces dans l'Examen périodique AC29 Doc. 33.1

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 33.1 et des commentaires du représentant de l'Europe et des États-Unis d'Amérique.

33.2 Sélection d'espèces pour l'Examen périodique AC29 Doc. 33.2 (Rev. 1)

Le Comité établit un groupe de travail sur l'Examen périodique (point 33.2 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

Conformément au paragraphe 2 b) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17):

- a) Identifier une liste de taxons d'animaux à examiner pendant les deux périodes intersessions entre la 17^e session [CoP17 (2016)] et la 19^e session [CoP19 (2022)] de la Conférence des Parties sur la base des résultats indiqués aux paragraphes 8 à 12 du document AC29 Doc. 33.2 (Rev. 1);
- b) Étudier les possibilités de financements nécessaires à la poursuite de l'Examen périodique; et
- c) Convenir de moyens pour faciliter les examens périodiques, comme le suggère le paragraphe 4 de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17).

La composition du groupe est établie comme suit:

Coprésidents: la représentante de l'Amérique du Nord (Mme Gnam);

Parties: Australie, Canada, Chine, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, République de Corée, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, et Zimbabwe; et

OIG et ONG: Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), PNUE-WCMC; UICN; Association of Western Fish and Wildlife Agencies, Conservation Force, EIA, FACE, Fondation Franz Weber, German Society of Herpetology (DGHT), Humane Society International, IPHA, Japan Wildlife Conservation Society, PASA, Pet Industry Joint Advisory Council, Safari Club International, Safari Club International Foundation, Sea Save Foundation, Species Survival Network, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, World Animal Protection, et Zoological Society of London.

14. Spécimens élevés en captivité et en ranch

14.1 Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité AC29 Doc. 14.1

et

14.2 Avis de commerce non préjudiciable pour les spécimens ayant un code de source W, R et F AC29 Doc. 14.2

Le Comité établit un groupe de travail sur les spécimens élevés en captivité (point 14.1 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

Concernant le point 14.1 de l'ordre du jour:

En tenant compte des discussions en séance plénière et des informations présentées dans le document AC29 Doc. 14.1, le groupe de travail, conformément au paragraphe 2 c) de la résolution Conf. 17.7, devra:

- a) Sélectionner un nombre limité de combinaisons espèces/pays pour examen;
- b) Préparer une brève explication des raisons de chaque sélection;
- c) Rédiger des questions générales ou spécifiques pour les pays sélectionnés pour examen;
- d) Déterminer une liste d'espèces prioritaires pour lesquelles un bref examen de la biologie de la reproduction, de l'élevage en captivité et, s'il y a lieu, de tout impact du prélèvement d'un stock fondateur dans la nature, devrait être demandé;
- e) Identifier toute question urgente de lutte contre la fraude devant être transmise au Secrétariat et au pays concerné, et devant faire l'objet d'un rapport ultérieur au Comité permanent; et
- f) Prendre note de toute observation et de toute recommandation concernant la première version de la résolution Conf. 17.7, y compris les possibilités d'harmonisation avec le processus figurant dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) et les autres possibilités d'atteindre les objectifs de la résolution de manière plus efficace et plus rentable, pour transmission au Comité permanent après la 30^e session du Comité pour les animaux.

Concernant le point 14.2 de l'ordre du jour:

Sur la base des informations présentées dans le document AC29 Doc. 14.2, le groupe de travail devra décider du mandat d'un groupe de travail intersession qui poursuivra la mise en œuvre de la décision 17.104 et, si cela peut être entrepris, qui évaluera les résultats des travaux du consultant mentionnés au paragraphe 8 du document AC29 Doc. 14.2.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher);

Parties: Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Chine, République tchèque, Estonie, Union Européenne, France, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Malte, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, et Zimbabwe; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC; UICN; Animal Welfare Institute, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Association of Zoos and Aquariums, Born Free Foundation, Born Free USA, Center for Biological Diversity, Cruelty Free International (BUAV) , Defenders of Wildlife, EIA, European Association of Zoos and Aquaria , FACE, Fondation Franz Weber, Global Eye, Humane Society International, IFAW, IWWC World Conservation Trust, Japan Wildlife Conservation Society, Lewis and Clark College - International Environmental Law Project, Natural Resources Defense Council, Ornamental Fish International, PASA, Pet Industry Joint Advisory Council, ProWildlife, Safari Club International, Society for Wildlife And Nature International (SWAN), Species Survival Network, Sustainable Users Network, TRAFFIC, VERDEVELO SL., Wildlife Conservation Society, World Animal Protection, WAZA, World Parrot Trust, WWF, Zoological Society of London, et Zoological Society of San Diego.

35. Rapport du spécialiste de la nomenclature zoologique AC29 Doc. 35

Le Comité établit un groupe de travail sur la nomenclature (point 35 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

Examiner le document AC29 Doc. 35 et ses annexes, ainsi que les propositions qui y sont faites, et faire des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: le spécialiste de la nomenclature (M. Van Dijk);

Parties: Chine, Italie, Afrique du Sud, Suisse, États-Unis d'Amérique, et Zimbabwe; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC; UICN; Blue Resources Trust, Center for Biological Diversity, EIA, Humane Society International, et Zoological Society of San Diego.

23. Requins et raies (Elasmobranchii spp.) AC29 Doc. 23

Le Comité établit un groupe de travail sur les requins (point 23 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

À l'appui de la mise en œuvre de la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP17), le groupe de travail devra:

- a) Examiner le document AC29 Doc. 23 ainsi que les informations fournies par les États de l'aire de répartition en annexe 1, les données sur le commerce en annexe 2, et toute autre information pertinente;
- b) Identifier les informations pertinentes pour faire face aux difficultés scientifiques et techniques de l'application de la Convention pour les requins, identifiées dans les décisions 17.209 à 17.216;
- c) Identifier les nouvelles difficultés auxquelles sont confrontées les Parties dans l'application de la Convention pour les requins, en mettant l'accent sur les espèces inscrites lors de la 17^e session de la Conférence des Parties; et
- d) Sur la base de ce qui précède, examiner la manière dont le Comité pour les animaux peut s'acquitter de son mandat figurant dans la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP17) pour faire des recommandations sur l'amélioration de l'état de conservation des requins aux sessions de la Conférence des Parties, si nécessaire.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: le représentant de l'Océanie (M. Robertson);

Parties: Australie, Belgique, Canada, Chine, Estonie, Union Européenne, Indonésie, Japon, Malte, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Espagne, Émirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG: CMS, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), PNUE-WCMC; UICN, Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC); Abercrombie & Fish, Blue Resources Trust, Defenders of Wildlife, Florida International University, Humane Society International, IFAW, Japan Wildlife Conservation Society, Natural Resources Defense Council, Paul G. Allen Philanthropies, Sea Save Foundation, The Pew Charitable Trusts, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, et Zoological Society of London.

20. Esturgeons et de polyodons (Acipenseriformes spp.)

20.1 Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons AC29 Doc. 20.1

Le Comité établit un groupe de travail sur les esturgeons (point 20.1 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

En tenant compte des informations fournies dans le document AC29 Doc. 20.1 et des discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:

- a) Examiner les informations fournies par les États de l'aire de répartition des Acipenseriformes figurant en annexe du document AC29 Doc. 20.1 et proposer une version consolidée du tableau des stocks partagés pour examen par le Comité pour les animaux et présentation ultérieure au Comité permanent; et
- b) Examiner la question de la définition de "pays d'origine du caviar", fournir un avis scientifique, le cas échéant, sur la définition figurant dans le document CoP17 Doc. 50, et faire des recommandations à l'attention du Comité permanent à cet égard, si nécessaire.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Caceres);

Parties: Canada, Chine, Estonie, Union Européenne, France, Italie, Japon, Madagascar, Fédération de Russie, Ukraine et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG: Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies, Association of Northeast Fish and Wildlife Agencies, IWMC World Conservation Trust, TRAFFIC, et WWF.

20.2 Identification des spécimens d'esturgeons et de polyodons dans le commerce..... AC29 Doc. 20.2

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 20.2.

22. Coraux précieux (ordre Antipatharia et famille Coralliidae)..... AC29 Doc. 22

Le Comité établit un groupe de travail sur les coraux précieux (point 22 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

En tenant compte des informations fournies dans le document AC29 Doc. 22 et ses annexes, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information complémentaire, le groupe de travail devra:

- a) Analyser les résultats de l'enquête sur les coraux précieux et les informations fournies par les États de l'aire de répartition et les organisations régionales de gestion des pêches;
- b) En tenant compte des résultats du paragraphe a), si nécessaire, identifier d'autres questions devant être couvertes par l'étude des spécialistes des espèces demandée dans la décision 17.191, dont les résultats doivent être examinés à la 30^e session du Comité pour les animaux (AC30); et
- c) Définir le mandat d'un groupe de travail intersession sur les coraux, qui facilitera l'analyse de l'étude mentionnée dans la décision 17.191 et la formulation de recommandations pour examen à la 30^e session du Comité pour les animaux.

La composition du groupe est établie comme suit:

- Coprésidents: le représentant de l'Asie (M. Giyanto) et le le représentant par intérim de l'Europe (M. Nemtzov);
- Parties: Union Européenne, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique; et
- OIG et ONG: Conservation Force, EIA, Natural Resources Defense Council, Sea Save Foundation, SWAN International, TRAFFIC, et WWF.

24. Raies d'eau douce (Potamotrygonidae spp.) AC29 Doc. 24

Le Comité établit un groupe de travail sur raies d'eau douce (point 24 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

En tenant compte du document AC29 Doc. 24 et de ses annexes, le groupe de travail devra faire des recommandations sur la manière de traiter les informations compilées dans les annexes 1 à 9 dans le contexte de l'élaboration de modèles de tendance des populations de raies d'eau douce, incluant l'identification des moyens appropriés pour entreprendre la modélisation, les sources de collaborations potentielles, les délais, etc.

La composition du groupe est établie comme suit:

- Président: le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar Agrelo);
- Parties: France, Pays-Bas, Pérou, Espagne, et États-Unis d'Amérique; et
- OIG et ONG: UICN, Defenders of Wildlife, Humane Society International, Ornamental Fish International, Pet Industry Joint Advisory Council, TRAFFIC, et Wildlife Conservation Society.

25. Poisson-cardinal de Banggai (*Pterapogon kauderni*)

25.1 Rapport du Secrétariat AC29 Doc. 25.1

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 25.1.

25.2 Rapport d'étape initial de l'Indonésie AC29 Doc. 25.2

Le Comité établit un groupe de travail sur le poisson-cardinal de Banggai (point 25 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

Concernant le point 25.2 de l'ordre du jour:

En tenant compte du document AC29 Doc. 25.2, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information complémentaire, le groupe de travail devra:

- a) Faire des recommandations sur le plan de l'Indonésie visant à conserver et à gérer *Pterapogon kauderni*;
- b) Sur la base de ce qui précède, fournir au Secrétariat des orientations sur la manière dont l'étude demandée dans la décision 17.260 peut assister et soutenir l'Indonésie dans ses efforts pour conserver et gérer cette espèce; et
- c) Suggérer des moyens d'améliorer la présentation, la structure et le contenu du rapport qui sera soumis à la 30^e session du Comité pour les animaux (AC30).

Concernant le point 25.1 de l'ordre du jour:

En tenant compte de l'information présentée par l'Indonésie dans le document AC29 Doc. 25.2, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information supplémentaire, le groupe de travail devra soumettre au Secrétariat des recommandations sur la nature et la portée de l'étude qui sera menée en application de la décision 17.260.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Caceres);

Parties: Autriche, Union Européenne, Indonésie, Japon, et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG: FAO; SEAFDEC; Abercrombie & Fish, Animal Welfare Institute, Fondation Franz Weber, Humane Society International, Ornamental Fish International, Pet Industry Joint Advisory Council, Sea Save Foundation, Species Survival Network, Wildlife Conservation Society, et Zoological Society of London.

26. Lambi (*Strombus gigas*) AC29 Doc. 26

Le Comité établit un groupe de rédaction sur le lambi (point 26 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

En tenant compte des informations fournies dans le document AC29 Doc. 26 et des discussions en séance plénière, le groupe de rédaction devra rédiger une notification concernant la définition de quotas, y compris de quotas scientifiques, pour le commerce du lambi.

La composition du groupe est établie comme suit:

Membres de l'AC: le représentant par intérim de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mr. Álvarez Lemus), le représentant de l'Europe (M. Vincent Fleming), et la représentante de l'Amérique du Nord (Mme Rosemarie Gnam);

Parties: France, Mexique et Pays-Bas; et

OIG et ONG: FAO.

31. Serpents (Serpentes spp.)

31.2 Informations communiquées par le Bénin, le Ghana, le Honduras, l'Indonésie et le Togo AC29 Doc. 31.2

Le Comité prend note du document AC29 Doc. 31.2.

31.1 Conservation, utilisation durable et commerce des serpents AC29 Doc. 31.1

et

31.3 Normes pour la traçabilité des pythons AC29 Doc. 31.3

Le Comité établit un groupe de travail sur les serpents (point 31 de l'ordre du jour), avec le mandat suivant:

Concernant le point 31.1 de l'ordre du jour:

- a) Examiner les orientations concernant l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable pour le commerce de serpents inscrits à l'Annexe II figurant en annexe du document AC29 Doc. 31.1; et
- b) Faire des recommandations au Comité permanent, le cas échéant.

Concernant le point 31.3 de l'ordre du jour:

Conformément à la décision 17.279 chargeant le Comité pour les animaux de "poursuivre son examen sur les nouvelles données sur le commerce, l'utilisation durable et la conservation des serpents, et faire des recommandations au Comité permanent, s'il y a lieu":

- a) Examiner les informations contenues dans le document AC29 Doc. 31.3; et
- b) Faire des recommandations au Comité permanent, le cas échéant.

La composition du groupe est établie comme suit:

Président: le Président Comité pour les animaux (M. Lörtscher);

Parties: Autriche, Canada, Chine, Union Européenne, France, Indonésie, Italie, Malaisie, République de Corée, Espagne, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC; UICN; Animal Welfare Institute, Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies; Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies; German Society of Herpetology (DGHT), GS1 Switzerland, Humane Society International, IWMC World Conservation Trust, Species Survival Network, Sustainable Users Network, SWAN International, TRAFFIC, VERDEVELENO SL, et World Animal Protection.

37. Rapports régionaux

37.1 Afrique..... No document

Le Comité prend note que dès qu'il aura reçu des informations des Parties de sa région, le représentant de l'Afrique (M. Kasoma) fournira oralement un compte rendu actualisé au Comité.

37.2 Asie..... AC29 Doc. 37.2

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC29 Doc. 37.2.

37.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes..... AC29 Doc. 37.3

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC29 Doc. 37.3.

37.4 Europe..... AC29 Doc. 37.4

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC29 Doc. 37.4.

37.5 Amérique du Nord..... AC29 Doc. 37.5

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC29 Doc. 37.5.

37.6 Océanie AC28 Doc. 37.6

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC29 Doc. 37.6.